

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE, UN MÉTIER EN PLEINE MUTATION

Le paysage des prestataires habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle (CEP) va évoluer avec la loi du 5 septembre 2018. Le bilan effectué par les opérateurs historiques, le 8 novembre à Paris, met en lumière l'importance de la professionnalisation des conseillers dans le déploiement de ce service depuis 2015. Une dynamique qu'il faudra poursuivre, voire renforcer.

Estelle Durand



C'est l'un des enseignements du bilan de quatre ans de mise en œuvre du CEP : l'instauration du CEP a conduit les opérateurs – Apec, Cap emploi, Fongecif et Opacif, Missions locales, Pôle emploi – à structurer leurs prestations d'accompagnement, à intégrer de nouveaux outils, mais aussi à faire monter en compétences leurs équipes de conseillers. Sur le terrain, de nombreuses initiatives en ce sens ont vu le jour.

Le réseau des Fongecif, après avoir identifié les nombreux changements induits par le cahier des charges du CEP, a construit un parcours de formation modulaire. Ces actions de professionnalisation ont porté sur la posture des conseillers, dont *“le rôle n'est pas de valider des projets mais d'accompagner des parcours”*, selon Isabelle Cuco, responsable de la mission conseil du Fongecif Paca, mais aussi sur la digitalisation. Un sujet important, dans la mesure où les conseillers doivent intervenir dans le cadre d'une offre de service multimodal.

Coordination et formation

À ces formations, se sont ajoutées des initiatives destinées à favoriser le partage d'outils et la coopération entre les différents acteurs de l'accompagnement et de la formation. *“Plus la coopération est élevée, plus on garantit la réussite des transitions”*, souligne Bruno Bertoli, en charge du dispositif national de professionnalisation du réseau des Fongecif.

De la même manière, Pôle emploi s'est doté de nombreux outils pour aider ses conseillers à adopter une posture de facilitateurs et à *“passer d'une approche prescriptive à une logique de co-construction”* avec les demandeurs d'emploi,

La professionnalisation des conseillers a été déterminante dans la mise en œuvre du conseil en évolution professionnelle (CEP) instauré par la loi du 5 mars 2014. L'évolution des compétences des professionnels de l'accompagnement reste un enjeu majeur dans le cadre de la nouvelle réforme de la formation, comme en ont témoigné les opérateurs du CEP réunis en séminaire le 8 novembre dernier à Paris, à l'initiative du Cnefop¹ avec le Copanef², le CNEFP³, le FPSPP⁴, la DGEFP et Régions de France.



Le CEP concerne l'ensemble de nos concitoyens, et surtout ceux qui n'ont pas les réseaux qu'il faut

comme l'explique Frédéric Robineau, responsable du département Expérimentation et projets de Pôle emploi. Sur le terrain, les actions de professionnalisation ont pris différentes formes : formation aux fondamentaux du CEP, cursus de perfectionnement, animation de groupes d'évolution professionnelle (GEP), création d'une communauté de conseillers, etc.

Au sein des Missions locales, l'adaptation des compétences des conseillers s'est faite dans le cadre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (Edec) signé entre la branche professionnelle et l'État. Du côté de



En clôture du séminaire, le 8 novembre 2018, Jean-Marie Marx, ancien président du Cnefop (aujourd'hui haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi), salue le travail mené depuis quatre ans par les acteurs du CEP.

l'Apec, qui a dû élargir ses prestations d'accompagnement, des personnes ressources spécialisées dans l'ingénierie des parcours et du financement ont été désignées afin d'épauler les conseillers.

Actions transversales

La mise en œuvre du CEP a donné lieu aussi à des initiatives plus transversales. Sur le terrain, les opérateurs peuvent s'appuyer sur le référentiel réalisé par l'Afpa, qui détaille les 17 compétences inhérentes à l'activité des conseillers et permet ainsi de renforcer leur professionnalisation. Autre exemple : plusieurs opérateurs, dont Centre Inffo⁵, ont créé la ComCEP, une plateforme destinée à tous les professionnels du CEP. Cette communauté digitale permet d'échanger sur les pratiques, de mutualiser des ressources telles que des supports de formation, ou encore de s'informer sur la réforme, témoigne Anaïs Mauchamp, conseillère CEP et animatrice de la communauté des conseillers.

L'instauration du CEP a fait évoluer les pratiques en matière d'accompagnement, et la réforme en cours devrait à l'avenir modifier encore le rôle des conseillers. Pour André Chauvet, consultant, ce qui caractérise aujourd'hui le métier, c'est la fonction d'ensemblier, et la nécessité d'une transversalité entre les différents opérateurs. Ce qu'un conseiller met à la disposition du bénéficiaire, c'est "une ressource d'information, une ressource de réseau". Et cette activité d'intermédiaire ou de médiateur va, selon lui, prendre de l'ampleur à l'avenir. D'où l'importance de l'évolution des compétences et de la professionnalisation des conseillers. ●



1. Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles.

2. Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation professionnelle.

3. Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle.

4. Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

5. Soutenue par la DGEFP et Régions de France, la ComCEP (www.uodc.fr/forums/comcep) est portée par Centre Inffo, le réseau des Carif-Oref, l'Université ouverte des compétences (UODC) et financée par l'Apec, Cheops, le FPSPP, Pôle emploi et l'UNML.



VERS UNE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE ?

Le rapport CEP, bilan de quatre ans de mise en œuvre adopté par le Cnefop, en novembre, souligne le rôle central des actions de professionnalisation menées par les opérateurs dans le cadre de leur stratégie de déploiement du CEP. Cependant, les actions inter-opérateurs "souhaitables au regard de l'ambition d'universalité du CEP, ont été plus timides", selon le Conseil national. C'est donc un des défis à relever dans le cadre du CEP rénové mis en place par la loi du 5 septembre 2018, tout comme l'élargissement de la dynamique de professionnalisation aux fonctions de management au sein des opérateurs. "Étudier l'opportunité d'une certification professionnelle de référence pour les métiers du conseil en évolution professionnelle et sécurisation des parcours" fait également partie des enjeux, selon le Cnefop.